

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule

Croq' Vacances est la marque de diffusion des prestations de service de l'association Croq' Vacances Loisirs, association à but non lucratif, dont le siège social est situé, 1 Boulevard Alexandre Millerand – Vulcain 1 - 44200 NANTES Tél. : 02 40 355 215 / 02 49 448 195

Les prestations fournies sont réservées aux adhérents de l'association. La réservation des prestations (hébergement, transport, fourniture de matériel et activités) implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

1. RESPONSABILITE DE CROQ' VACANCES

Croq' Vacances agit en qualité d'intermédiaire entre l'adhérent et les compagnies de transport, les hôteliers et autres prestataires de service. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure : mouvement de grève, changements d'horaires imposés par les transporteurs ferroviaires, maritimes, aériens ou routiers, troubles politiques intervenant dans les régions d'accueil, catastrophes naturelles. Croq' Vacances est l'interlocuteur direct de tous ses adhérents.

2. RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

La mise en œuvre des prestations proposés suppose l'intervention d'organismes différents : propriétaires, gérants d'immeubles, hôteliers, restaurateurs, etc. Ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. Croq' Vacances fait appel à divers partenaires (transports, hébergements, activités...). Chacun de nos partenaires assument sa responsabilité quant au bon déroulement de sa prestation. Croq' Vacances ne saurait être responsable d'un manquement de leur part.

3. RESPONSABILITE DU GROUPE

Toute prestation interrompue ou abrégée ou non consommée du fait du groupe adhérent, pour quelque cause que ce soit, ne donneront lieu à aucun remboursement.

4. PRIX

Les prix affichés sur devis comprennent les prestations sollicitées par l'adhérent. Le cas échéant, ils peuvent être revus à la baisse dans le cadre d'une promotion clairement définie et affichée (prix de référence barré et nouveau prix).

Un séjour est considéré comme soldé lorsque le solde financier correspondant est constaté ENCAISSE par notre comptabilité. Or, il peut s'écouler plusieurs jours entre l'envoi de votre solde et son encaissement effectif. N'attendez donc pas le dernier moment pour solder votre séjour ! Vous prendriez le risque de recevoir des relances, ce qui n'est jamais agréable et que nous ne souhaitons pas. En cas de soldes impayés à terme échu de la (les) prestation (s) des pénalités pour retard de paiement seront facturées selon la réglementation en vigueur.

5. DISPONIBILITE

L'ensemble des propositions contenues dans votre devis est fait dans la limite des places disponibles mises en vente, tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation que subit l'association Croq' Vacances, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive, des places mises en vente.

6. ANNULATION

Si vous deviez annuler votre réservation (hébergement, transport, fourniture de matériel de camping et/ou activités), veuillez nous le faire savoir par lettre recommandée, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. Une annulation du fait de l'adhérent entraîne la perception de frais d'annulation par dossier selon le barème ci-après :

Plus de 120 jours avant le 1^{er} jour du séjour :

Retenue des frais administratifs de gestion d'un dossier : acompte de réservation (30 % du montant du devis)

Entre 119 et 30 jours avant le départ : 70 % du prix total du devis,

Moins de 30 jours avant le départ ou non présence du participant au départ : 100 % du prix total du séjour.

7. MODIFICATIONS

Du fait de l'adhérent : toute modification (période d'occupation) à une réservation donnée entraîne la perception de 100 € par groupe pour les frais administratifs forfaitaires de gestion du dossier de modification. Si elle est demandée moins de 30 jours avant la date de début du séjour, elle sera considérée comme ANNULATION suivie d'une nouvelle réservation et les débits prévus pour annulation seront alors appliqués.

Du fait de Croq' Vacances : dans le cas où le séjour est annulé par Croq' Vacances, l'adhérent recevra le montant versé. Lorsque, avant le départ, le séjour est modifié par Croq' Vacances, sur des éléments essentiels, l'adhérent peut dans un délai de 6 jours, après en avoir été averti, soit mettre fin à sa réservation, dans les conditions prévues ci-dessus, soit accepter de participer au séjour modifié, un avenant au contrat sera alors présenté à sa signature, précisant les modifications apportées et la diminution ou l'augmentation du prix que celles-ci entraînent.

8. ANIMAUX

Les animaux ne sont pas admis.

9. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N° 78/17 du 06 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les responsables légaux et les participants acceptent tacitement la diffusion de leur image sur nos catalogues et nos autres supports de communication (site Internet, mailing...), sans limitation de durée.